



Madame, Monsieur,

ESGAA prépare actuellement la biennale internationale du verre 2015 qui se tiendra du 15 octobre 2015 au 30 novembre en Alsace. Nous faisons appel à tout artiste souhaitant présenter une oeuvre au barrage Vauban dans le cadre de la biennale 2015.

Le thème de l'année 2015 est : « **Lux Aeterna** ».

La proposition artistique devra :

- utiliser en partie ou en totalité le medium verre
- être une oeuvre unique – non d'édition - certifiée telle par le candidat
- avoir une taille minimale de 50 cm de diamètre
- ne pas excéder 3 mètres maximum de diamètre, ni peser plus de 300 kg
- l'oeuvre devra être transportable
- ne pas être dangereuse.

Pour participer, les artistes (ou Collectifs d'artistes) doivent s'inscrire sur le site lux.esgaa.free.fr

À l'issue de cette inscription, les candidats recevront une confirmation d'inscription et un espace Internet pour le dépôt des documents.

Les inscriptions seront closes le 31 décembre 2014. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. Tous les documents devront être digitalisés et comprendre :

- une photocopie de pièce d'identité à jour.
- les coordonnées personnelles (nom d'artiste, nationalité, adresse postale, adresse mail, site, numéros de téléphone)
- un CV (une page maximum, 2000 signes)
- Un descriptif de 10 lignes maximum complétera la proposition, expliquant, entre autres, ce qui a déterminé la création de l'oeuvre.

Soit 4 documents format **.jpg** - taille maxi : **2000 Ko**

La sélection sera effectuée sur la base des fichiers transmis (textes, photographies). Ne pas oublier le Copyright photographique (s'il y en a)

Le nombre de photographies par oeuvre sera limité à 3. La qualité des photos numériques sera de 300 DPI, format **.jpg** - taille maxi : **2000 Ko**

Il sera porté une attention toute particulière aux dimensions, aux matériaux utilisés qui devront être spécifiquement précisés ainsi qu'à la valeur d'assurance des pièces.

Les artistes retenus afin d'être exposés dans le cadre de la biennale seront prévenus individuellement et les modalités d'exposition seront spécifiées.

Les artistes exposés dans le cadre de la biennale devront devenir membre d'ESGAA. Pour l'ensemble des déplacements, des transports liés aux oeuvres, de la main d'oeuvre pour le montage et de l'hébergement, il sera alloué un défraiement forfaitaire de 500 euros.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : **contact@biennaleduverre.eu**

mation, you may email: **contact@biennaleduverre.eu**